

**COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU JURY  
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2021 DU CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Le centre de gestion des Landes a organisé en 2021 le concours de rédacteur territorial en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

➤ **Epreuves écrites d'admissibilité**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
CONCOURS EXTERNE	110	1206	641	46.85 %	7.99/20	11/20
CONCOURS INTERNE	125	1844	1327	28.04 %	8.90/20	12/20
TROISIÈME CONCOURS	15	156	115	26.28 %	9.19/20	12/20
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>3206</b>	<b>2083</b>	<b>35.03 %</b>	<b>8.69/20</b>	<b>-</b>

➤ **Epreuve orale d'admission**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
CONCOURS EXTERNE	109	104	95.41 %	11.70/20	11.47/20	74	11.54 %
CONCOURS INTERNE	268	259	96.64 %	10.94/20	11.50/20	159	11.98 %
TROISIÈME CONCOURS	26	25	96.15 %	10.73/20	11.50/20	17	10.90 %
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>388</b>	<b>96.28 %</b>	<b>11.12/20</b>	<b>-</b>	<b>250</b>	<b>12.15 %</b>

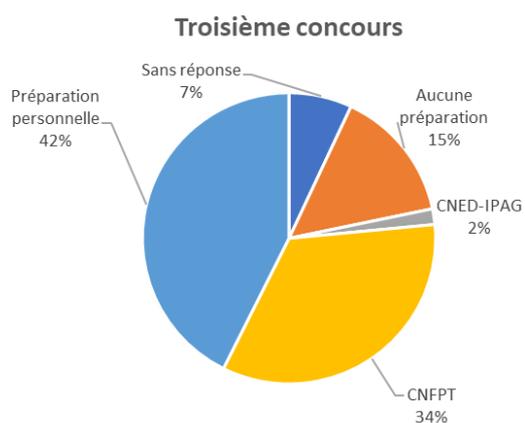
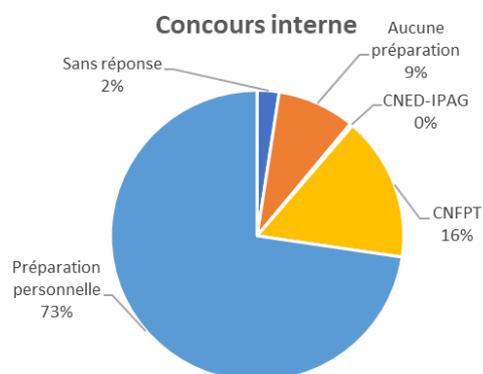
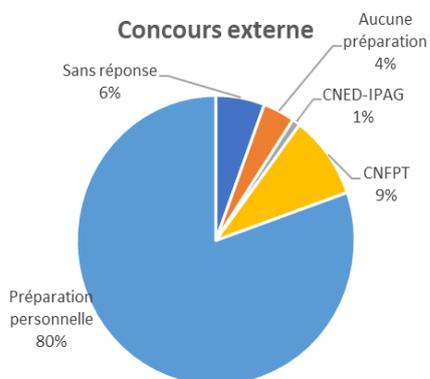
## STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats présents	
Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
2005 96.26 %	78 3.74 %

Genre des candidats présents	
Femmes	Hommes
2783 86.81 %	423 13.19 %

### ➤ Préparation des candidats présents :



## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS STATISTIQUES

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Les épreuves écrites ont eu lieu dans des centres d'écrit situés dans différents départements de la région le 14 octobre 2021.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale.

Le concours se compose d'une ou deux épreuves d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

### ➤ Les épreuves d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3ème CONCOURS
<p><b>1° La rédaction d'une note</b> à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1)</p> <p><b>2° Des réponses à une série de questions</b> portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;  b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;  c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;  d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.  (durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p><b>Rédaction d'une note</b> à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;  b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;  c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;  d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.  (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>	<p><b>Rédaction d'une note</b> à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;  b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;  c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;  d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.  (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>

- **Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité :**

1/ Une note qui porte sur «La qualité de vie au travail dans la Fonction publique territoriale».

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, à organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note et à produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

#### Constat des correcteurs :

- Le sujet s'inscrit dans l'actualité des collectivités territoriales.
- Il est facilement accessible quels que soient le domaine professionnel ou la formation initiale des candidats.
- Les documents sont complémentaires et permettent une vision globale de la problématique.
- Le niveau est moyen, tant sur le fond que sur la forme.

- Un nombre significatif de candidats ne connaissent manifestement pas la méthodologie de la note (pas de problématique, plans superficiels qui ne permettent pas une argumentation analytique en fonction de la commande).
- Le niveau d'expression est assez faible tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe.
- Quelques copies inachevées, ce qui révèle un manque de maîtrise du temps.
- Certains candidats ont mal lu la commande et se sont trompés de destinataire.
- La majorité des copies ne donnent pas une vision complète du sujet et valorisent mal le dossier proposé.
- Très peu d'attention portée aux aspects juridiques.
- Quelques très bonnes copies bien structurées et rédigées.

2/ Une épreuve de questions sur un domaine choisi par le candidat au moment de son inscription.

Tous les sujets comportaient 8 questions avec un nombre de points variable en fonction de l'importance de la question et du développement attendu de la réponse. Ce barème est porté sur le sujet afin que les candidats puissent arrêter leur stratégie de traitement du sujet en toute connaissance de cause. Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances. Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat dans le domaine choisi, son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec ce domaine, sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente et ses qualités rédactionnelles.

#### **Constat des correcteurs :**

- Des questions pertinentes mêlant thèmes classiques et sujets d'actualité, accessibles en s'y préparant.
- Un niveau globalement très faible.
- Des difficultés rédactionnelles avec notamment des faiblesses de syntaxe et d'orthographe.
- Les réponses manquent de construction et d'organisation.
- Les connaissances sur l'environnement territorial sont approximatives sans référence juridique.
- Les réponses sont souvent trop succinctes notamment pour les questions à 3 ou 4 points.
- Le niveau reflète un manque de préparation évident.
- Quelques bonnes copies avec des réponses étayées et structurées sous forme de plan.

Cette épreuve nécessite des connaissances solides ainsi que la maîtrise des bases juridiques dans le domaine choisi, de la méthodologie et de la préparation.

#### **• Le concours interne et le troisième concours ne comportent qu'une seule épreuve écrite d'admissibilité :**

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

Le candidat trouve dans le dossier tous les éléments nécessaires à la rédaction de la note, mais leur compréhension et la pertinence de leur exploitation requièrent des connaissances dans le domaine choisi par le candidat lors de son inscription. Les thèmes de ces notes pour la session 2021 sont les suivants :

- Droit civil : « L'évolution de la filiation en France »
  - La plupart des candidats n'a pas su dégager une problématique.
  - Beaucoup de candidats se sont limités à traiter les modes d'établissement de la filiation sans en traduire l'évolution.
- Action sanitaire et sociale : « L'inclusion bancaire »
  - Peu de candidats ont réussi à traiter le sujet dans sa globalité, mais dans l'ensemble il a été bien compris.

- Un nombre significatif de copies inachevées ou qui ne respectent pas le formalisme.
- Un manque de méthodologie qui se traduit par une absence d'exemples et de description du cadre légal.
- Le niveau révèle un manque de préparation d'une épreuve pourtant assez normée et un manque de capacité à produire dans le quotidien professionnel un outil d'aide à la décision.
  - Finances : « La place des régions en matière de financement européen »
- De nombreux candidats n'ont pas bien compris ou lu le sujet et se sont contentés de décrire les dispositifs financiers européens sans mettre en exergue la place et le rôle des régions dans la mobilisation des fonds européens.
  - Droit public : « Le dialogue social dans la Fonction publique territoriale »
- La plupart des candidats n'ont pas tenu compte du contexte posé dans l'énoncé.

Quel que soit le domaine, les correcteurs font unanimement remarquer le niveau très moyen des copies, dû certainement à un manque de préparation. Une bonne gestion du temps fait défaut dans beaucoup de cas et entraîne copie inachevée, fautes d'orthographe et de syntaxe dues à l'absence de relecture.

**Les résultats sont les suivants :**

	ÉPREUVES :	Moyenne	Nombre de notes supérieure ou égale à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
--	------------	---------	---	--------------------	--------------------	--

<b>EXTERNE</b>	Note	9.24/20	284	17	0	44
	Questions sur un domaine au choix *	6.92/20	142	18	0	212

<b>INTERNE</b>	Note sur un domaine au choix *	8.90/20	509	18.50	0	119
----------------	--------------------------------	---------	-----	-------	---	-----

<b>TROISIEME CONCOURS</b>	Note sur un domaine au choix*	9.19	43	16.50	2.50	4
---------------------------	-------------------------------	------	----	-------	------	---

\* Détails par domaine

QUESTIONS (Concours externe)	Moyenne	Pourcentage de candidats ayant choisi le domaine
Droit civil	7.17/20	14.93 %
Action sanitaire et sociale	7.95/20	22.47 %
Droit public	<b>6.31/20</b>	<b>40.05 %</b>
Finances	6.86/20	22.55 %

NOTE (concours interne)	Moyenne	Pourcentage de candidats ayant choisi le domaine
Droit civil	<b>8.51/20</b>	<b>19.69 %</b>
Action sanitaire et sociale	9.68/20	22.07 %
Droit public	8.81/20	38.50 %
Finances	8.63/20	19.74 %

NOTE (troisième concours)	Moyenne	Pourcentage de candidats ayant choisi le domaine
Droit civil	8.28/20	16.03 %
Action sanitaire et sociale	9.78/20	25 %
Droit public	9.90/20	33.33 %
Finances	<b>8.17/20</b>	<b>25.64 %</b>

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque spécialité. Le jury s'est réuni le 6 janvier 2022 à Mont de Marsan pour en délibérer.

Rupture d'anonymat :

Préalablement à la fixation des seuils, le jury a examiné les copies signalées par les correcteurs présentant des signes susceptibles de rompre l'anonymat.

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises :

- dans le règlement des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription
- dans les consignes données oralement avant le démarrage des épreuves
- sur la première page des sujets.

En conséquence, le jury a décidé de ne pas noter les copies qui contreviennent aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat.

➤ Les épreuves d'admission

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	<b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 3, 4, 7, 8 et 10 février 2022 à Tartas. Le jury a été scindé en groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée). Affectée du coefficient 1, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours, spécialement pour le concours interne et le troisième concours.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

Pour les candidats de la voie externe, cette épreuve orale doit mettre en valeur « la formation » et le « projet professionnel », tandis qu'elle s'appuie sur « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne et ceux de la troisième voie.

Afin d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats, les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière d'encadrement et d'organisation de service.

Les notes se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
<b>Moyenne</b>	11.70/20	10.94/20	10.73/20
<b>Ecart entre les notes</b>	de 4.83/20 à 17.33/20	de 3.33/20 à 18.83/20	de 6.33/20 à 15.50/20
<b>Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20</b>	72 (69.23 %)	158 (61 %)	16 (64 %)

Constat des membres du jury :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de rédacteur territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.

Le jury déplore que certains candidats se présentent à l'épreuve sans avoir préparé à minima cet exposé.

- Le jury remarque que certains candidats au concours interne ne parviennent pas à mettre en avant leur motivation pour l'accès aux fonctions de rédacteur territorial.
- Les mises en situation révèlent une difficulté pour certains candidats à se projeter sur de nouvelles missions, ainsi que sur des missions d'encadrement.
- Les connaissances se limitent parfois au secteur dans lequel le candidat travaille, sans curiosité pour les autres domaines.
- Le jury constate une proportion plus importante que lors de la session précédente de candidats qui maîtrisent parfaitement les connaissances relatives à l'environnement territorial et qui démontrent de réelles aptitudes professionnelles en adéquation avec les missions du cadre d'emplois.

Le 24 février 2022, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Au regard de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux différentes voies d'accès, le jury décide de fixer un seuil d'admission à 11.47/20 pour le concours externe. Ce seuil rend potentiellement transférable 36 postes, non pourvus sur le concours externe.

L'article 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut modifier le nombre de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le nombre de postes potentiellement transférables étant dans la limite réglementaire, le jury décide d'attribuer 34 postes supplémentaires au concours interne en fixant un seuil d'admission à 11.50/20 et 2 postes supplémentaires au troisième concours avec un seuil à 11.50/20.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à  
Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, Monsieur Christian DUCOS